



Comprendre les différents types de handicap

Qu'est-ce que le handicap ?



Que dit la loi ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a permis de donner une définition à la notion de « handicap », inspirée de la classification internationale du handicap.

“ Article L. 114 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ”

La loi du 11 février 2005 fait état de **différents types de handicap**.



En pratique au cabinet

- Identifier rapidement le type de handicap pour orienter la prise en charge.
- Toujours demander au patient (ou aidant) ses besoins spécifiques.
- Ne pas présumer des capacités : chaque situation est différente.
- Adapter la communication et la durée du rendez-vous.

Les différents types de handicaps ou de déficiences : de quoi parle-t-on ?

#Handicap : limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne dans un environnement donné.

#Déficience : perte de substance ou altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique.

Handicap moteur

ou **déficience motrice** recouvre l'ensemble des troubles (troubles de la dextérité, paralysie...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs.

Il peut survenir à la suite d'un accident, d'une maladie ou de facteurs génétiques.



Handicap sensoriel auditif

ou **déficience auditive** implique une altération de la capacité auditive, pouvant aller jusqu'à la surdité. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à s'exprimer ou « oraliser ». Il existe différents types de surdités : surdité légère, moyenne, sévère et profonde.





Handicap sensoriel visuel

ou **déficience visuelle** est multiforme. On peut distinguer les personnes handicapées visuelles en 4 groupes en fonction de la sévérité de leur déficience visuelle : les non-voyants, les malvoyants profonds, les malvoyants moyens, les malvoyants légers.



Handicap mental

peut se définir comme la conséquence d'une déficience intellectuelle. Cette dernière peut être considérée comme une capacité plus limitée d'apprentissage et un développement intellectuel significativement inférieur à la moyenne. Il se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc.



Handicap cognitif

est une conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives : troubles de l'attention, de la mémoire, de l'adaptation au changement, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ces capacités.

Selon la période d'apparition des dysfonctionnements, on parlera de troubles :

- « du neurodéveloppement », survenant entre la période prénatale et la petite enfance (troubles du spectre autistique, trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, dyslexies...),
- ou de troubles acquis (séquelles d'un traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral...).



Handicap psychique

est une conséquence de troubles psychiques invalidants. Comme le handicap cognitif, le handicap psychique n'implique pas de déficience intellectuelle. Il est caractérisé par une alternance d'états psychiques calmes ou tendus et par des difficultés à acquérir ou à exprimer des habiletés psychosociales, avec des déficits d'attention et des difficultés à élaborer et suivre un plan d'actions.



Polyhandicap

est secondaire à une atteinte cérébrale dont les causes sont diverses : prénatales (malformations, AVC...), périnatales (souffrances fœtales, grandes prématurités) ou postnatales (traumatismes, AVC, arrêts cardiaques). Une définition a été précisée par décret¹.



Maladies invalidantes

Certaines maladies entraînent des déficiences et contraintes importantes dans la vie quotidienne. Elles constituent souvent un handicap non visible. Ces maladies peuvent atteindre des organes et fonctions organiques (cœur, poumons, reins, immunité...).

Ces maladies peuvent être momentanées, chroniques ou évolutives.

Pour aller plus loin :

- **Le handicap c'est quoi ?** - MDPH de Haute Garonne - <https://www.mdp31.fr/handicap/>
- **Handicaps mentaux, cognitifs et psychiques** - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - Octobre 2013
https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/16405/handicaps-et-usages-serie-de-fiches-fiche-n-1-handicaps-mentaux-cognitifs-et-psychiques?_lg=fr-FR

¹ Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques